



# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 23/06/2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 16.06.2025, s'est réuni en séance ordinaire le 23 juin 2025 à 18h00, à la mairie de BEINE-NAUROY, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

*Etaient présents* : Mr Aurélien MICHAUX, Mme Catherine DE PREMONVILLE, Mr Antonio ANTUNES, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Laurent LUX, Mme Nathalie GAVEAU, Mr Fabrice GALLOIS, Mme Jennifer MURIAS-LAMBERT, Mme Christine MIGEON, Mme Claire PIERROT.

*Absents excusés ayant donné procuration* : Mr VERZEAUX a donné procuration à Mme SAUVAGEOT, Mme HATTAT a donné procuration à Mr MICHAUX.

*Secrétaire de séance* : Mme BEAUDOIN

## DÉLIBÉRATIONS PRISES

### 1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 24 mars 2025.

### 2- DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1

L'adjointe aux finances informe que la commune de Beine-Nauroy doit effectuer une écriture d'ordre budgétaire pour les amortissements 2025,

Considérant que pour réaliser cette opération la commune doit disposer de crédits nécessaires aux : chapitre 042 de la section de fonctionnement en dépense ; chapitre 040 de la section d'investissement en recette,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE

de procéder aux écritures comptables suivantes :

<b>Section de Fonctionnement - Dépenses</b>		
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
023		- 2 386 €
042	681	+ 2 386 €

<b>Section d'Investissement - Recettes</b>		
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
021		- 2 386 €
040	280421	+ 2 386 €

### **3- SUBVENTION EXPOSITION PHOTOGRAPHIES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Club Photo du B.C.S. a photographié des portraits afin d'alimenter l'exposition prévue à partir du 10 octobre à la bibliothèque dans le cadre de l'animation autour du cinéma. La municipalité décide de participer aux tirages et aux frais engendrés par cette action en versant une subvention exceptionnelle à hauteur de 700 €.

### **4- FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS – ACCORD LOCAL 2026 - 2032**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

- 1 conseiller communautaire pour les communes de 0 à 3 000 habitants,
- 2 pour les communes de 3001 à 10 000 habitants,
- 3 pour les communes de 10 001 à 183 000 habitants et
- 59 pour Reims

### **5- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE**

Madame Sauvageot, Adjointe, expose les besoins matériels de la bibliothèque. En effet, la bibliothèque joue un rôle essentiel dans la vie culturelle et éducative de notre village et son parc informatique est devenu vieillissant, obsolète et incompatible avec le passage à la nouvelle version de Windows.

Les équipements actuels ne répondent plus aux besoins des usagers, tant en termes de performance que de sécurité, d'autant plus que l'accès aux ressources numériques est devenu indispensable pour accompagner les usagers dans leurs recherches et leurs apprentissages,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), conformément au dossier de subvention présent, à hauteur de 50 %.

### **6- RESTITUTION CAUTION SUITE DÉPART LOGEMENT LOCATIF « PRESBYTERE »**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le Conseil Municipal que le locataire du logement communal (ancien presbytère) situé au 6 rue des Ecoles, a fait savoir qu'il résiliait son bail avec effet au 31 mai 2025. L'état des lieux étant vierge de défauts, il est proposé de lui restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux, soit 550 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Restituer en totalité la caution versée par monsieur toussaint lors de l'entrée des lieux,
- Charge Mr le Maire de passer l'écriture comptable en conséquence.

## **7- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA C.U.G.R. AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX POUR L'ÉTUDE DE LA REDYNAMISATION DU CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil de la volonté de redynamiser le centre du village afin de répondre aux enjeux contemporains tout en valorisant son patrimoine. Le projet concerne la réhabilitation de plusieurs bâtiments publics et l'aménagement des espaces extérieurs. Une démarche éco-responsable et participative est mise en avant pour faire du cœur de village un lieu attractif et agréable à vivre.

Les composantes principales du projet sont :

- la réhabilitation de l'annexe de la mairie afin d'y installer des bureaux pour la mairie et les associations,
- la valorisation du patrimoine bâti avec la réhabilitation de la salle d'honneur à l'étage,
- l'amélioration de l'accessibilité de cette salle,
- la construction d'une halle polyvalente, entre la mairie et la bibliothèque, destinée à accueillir le marché en mode ouvert et diverses manifestations culturelles et festives en mode semi-ouvert,
- la transition énergétique par la refonte du système de chauffage de la mairie et de la bibliothèque, en passant d'une énergie fossile à une énergie verte,
- l'aménagement paysager pour embellir et harmoniser les espaces extérieurs du cœur de village : repenser les espaces publics pour créer une harmonie entre les monuments, le stationnement, les transports et les zones piétonnes

Pour financer en partie ce projet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès de la C.U.G.R. au titre de fond de soutien aux investissements communaux pour les études préalables.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention.

## **8- CONVENTION D'ADHÉSION A LA MISSION R.G.P.D. DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE**

Madame la Secrétaire Générale rappelle que le règlement européen dit RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraine des sanctions lourdes.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2025 est de 105 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne.

## **9- SUJETS DIVERS (non délibératifs)**

- **PÔLE COMMERCIAL**

L'architecte en charge de l'opération es en phase de recrutement par Agencia. Une phase de concertation est envisagée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025. Le planning prévoit une première pierre dès l'été 2026 et une livraison fin 2027.

## - TERRAIN MULTI SPORTS

Monsieur Antunes, Adjoint, fait un point d'avancement sur les travaux du terrain multi sports. La partie VRD, terrassement, enfouissement des réseaux est quasiment terminée. La phase de préparation de la couche de forme va démarrer début juillet. Selon l'avancement du chantier, le lieu de tir du feu d'artifice sera retenu : terrain de football ou parking de la rue de Reims. Les bâtiments seront posés pendant l'hiver. La livraison du programme est envisagée pour le printemps 2026.

## - CHANTIER JEUNES

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive le Chantier Jeunes aura lieu du 7 au 11 juillet.

Une quinzaine de jeunes sont inscrits. Ils passeront leurs matinées à Nauroy en compagnie des Amis de Nauroy.

### Dates à retenir :

- 28 juin : KERMESSE à la salle polyvalente
- 4 et 5 juillet : Festival KOL EN ZIK
- 14 juillet : CEREMONIE OFFICIELLE, à 11h30 au Monument aux Morts
- 2 août : CENTENAIRE du CIRCUIT DE BEINE + expo photos à l'église
- 2 août : NUIT des ETOILES à l'OBSERVATOIRE
- 13 septembre : ASTRONOMIC RUN
- 20 et 21 septembre : JOURNÉES DU PATRIMOINE à NAUROY
- 26 septembre : BIBLIOTHEQUE : SOIRÉE RENCONTRE MUSICALE
- 4 et 5 octobre : FÊTE PATRONALE

L'Adjointe,

Marie-Dominique BEAUDOIN



Le Maire,

Romain BONHOMME

